



## renseignements sur la succession pour mon garçon de 20 ans

Par **solyro**, le 15/02/2010 à 16:29

bonjour

je ne sais pas trop pour l'instant si je veux être contacté par un avocat , j'aimerais savoir simplement si mon garçon de 20 ans doit prendre un avocat car son papa est décédé le 30/09 dernier, et sa concubine depuis 4 ans, veut garder beaucoup de choses ,dont le 4x4 peugeot 4005 qu'il a acheté en décembre 2008.elle roule avec depuis son décès et se rend chez le notaire de mon garçon pour lui faire du chantage, le dernier,lui demandant par l'intermédiaire du notaire une somme de 5000euros s'il veut le reprendre, que doit il faire et est ce que le notaire a le droit de ne pas récupérer au moins la carte grise qui est au nom de son père !! vous remerciant d'avance , acceptez mes sincères salutations.

Mme Rodier sophie

le bourg

69610 Ise halles.